

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE NOBLAT

Le dix juillet deux mille treize, à vingt heures trente, le Conseil Communautaire s'est réuni en session ordinaire à Saint-Léonard de Noblat, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude LEBLOIS.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 27/06/2013

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 38

PRESENTS : Jean-Claude LEBLOIS, Christine RIFFAUD, Hervé VALADAS, Bernard DUMONT, Martine TANDEAU DE MARSAC, Bernard POUSSIN, Jean-Pierre MORLON, Pierre LANGLADE, Paul DUCHEZ, Sylvie ALAMARGOT (en remplacement d'Alain FAUCHER), Marie-Hélène BAGNAUD (en remplacement de Gérard BEAUBIER), Gérard BARRAUD, Jean-Claude BASSET, Daniel CADET, Catherine CELESTIN, Arlette DEMAR, Michelle DEMONET (en remplacement Dominique DUNAUD), Camille DUDOGNON, Valérie GIROIR, Rémi JANDAUD, Isabelle LEON (en remplacement d'Edith LERENARD), Michelle MONDIT, Henri PALA, Emmanuel POISSON, Marie-Claire RAPAUD-CHATEAUNEUF (en remplacement d'Alexandre MAZIN), Monique REIX-BUSSY, Claude REYGNAUD (en remplacement d'Yves CHABRIER), Sabine VINCENT, Odette WENCLICK (en remplacement de Nadine MAGY),

EXCUSES : Jean-Pierre ESTRADE, Jean-Louis BREGAINT, Sylvette CHADELAUD, Patrick DESCHARLES, Béatrice DUFOUR, Catherine GAUTHIER, Dominique GILLES, Hubert LEHMANN, Philippe STEYAERT.

Isabelle LEON a été élue secrétaire de séance.

2013-100 : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'Arrêté Préfectoral 2004-976 du 04 juin 2004 portant création de la communauté de communes de NOBLAT

Vu l'Arrêté Préfectoral du 28 décembre 2012 portant modification des statuts de la Communauté de Communes de Noblat

Vu la loi 84-53 modifiée du 26 janvier 1984

Vu les Décrets portant statut particulier des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris pour l'application de l'article 4 de la loi précitée,

Vu la Délibération 2013-056 du 28 mars 2013 portant modification du tableau des effectifs

Monsieur le Président expose que, dans le cadre de la préparation de l'année d'enseignement de la musique, il est nécessaire de modifier le tableau des effectifs. Il est proposé de modifier la durée de travail hebdomadaire des assistants d'enseignement artistique afin de prendre en compte l'évolution de l'école de Musique de Noblat à la rentrée musicale 2013-2014 (temps d'enseignement, nombre d'inscriptions), comme suit :

- ✓ 1 emploi d'assistant d'enseignement artistique – spécialité clavier – à temps non complet à hauteur de 5,5/20 ème
- ✓ 1 emploi d'assistant d'enseignement artistique – spécialité violon – à temps non complet à hauteur de 4/20 ème
- ✓ 1 emploi d'assistant d'enseignement artistique – spécialité accordéon – à temps non complet à hauteur de 4/20 ème
- ✓ 1 emploi d'assistant d'enseignement artistique – spécialité piano – à temps non complet à hauteur de 13/20 ème
- ✓ 1 emploi d'assistant d'enseignement artistique – spécialité batterie – à temps non complet à hauteur de 13/20 ème
- ✓ 1 emploi d'assistant d'enseignement artistique – spécialité guitare électrique/basse – à temps non complet à hauteur de 9/20 ème
- ✓ 1 emploi d'assistant d'enseignement artistique – spécialité batterie et référent pédagogique – à temps complet,
- ✓ 1 emploi d'assistant d'enseignement artistique – spécialité guitare classique – à temps non complet à hauteur de 6/20 ème
- ✓ 1 emploi d'assistant d'enseignement artistique – spécialité flûte traversière – à temps non complet à hauteur de 7/20 ème
- ✓ 1 emploi d'assistant d'enseignement artistique – spécialité clarinette – à temps non complet à hauteur de 2,5/20 ème
- ✓ 1 emploi d'assistant d'enseignement artistique – spécialité trompette – à temps non complet à hauteur de 1/20 ème
- ✓ 1 emploi d'assistant d'enseignement artistique – spécialité guitare électrique/basse – à temps non complet à hauteur de 4,5/20 ème
- ✓ 1 emploi d'assistant d'enseignement artistique – spécialité clarinette – à temps non complet à hauteur de 1,75/20 ème

Monsieur le Président propose également de créer un poste d'adjoint technique de 1ère classe afin de permettre la promotion, à ce grade, d'un agent.

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré par
29 voix pour, 0 contre et 0 abstention**

Approuve le tableau des effectifs de la Communauté de Communes de Noblat annexé à la présente délibération,

Précise que les crédits nécessaires à la rémunération des agents nommés dans les emplois créés et les charges s'y rapportant sont inscrits au budget de la Communauté de Communes.

ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION 2013-056

Fait et délibéré à Saint Léonard de Noblat les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le 31 mai 2012

Certifié exécutoire

Reçu à la Préfecture

Le :

Publié ou notifié

Le

Le Président,


Jean-Claude LEBLOIS

Bienvenue Jean-Claude LEBLOIS RT / COMMUNAUTE DE COMMUNES DE NOBLAT

[Accueil](#) | [Administration](#) | [Préférences](#) | [Aide](#)
[Déconnexion](#)
[Actes en cours](#) [Création d'acte](#) [Recherche](#)

Actes Soumis au Contrôle de Légalité

Accusé de réception préfecture

 Imprimer  Envoyer

Objet de l'acte : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Date de transmission de l'acte : 12/07/2013

Date de réception de l'accusé de réception : 12/07/2013

Numéro de l'acte : 2013-100 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 087-248719361-20130710-2013-100-DE

Date de décision : 10/07/2013

Acte transmis par : Jean-Claude LEBLOIS

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 4. Fonction publique
4.1. Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.

Communauté de Communes de Noblat
Tableau des effectifs - 10 juillet 2013

GRADES	Temps complet	Temps non complet	Cumul
Ingénieur Principal (fonction DGS)	1		1
Conseiller Territorial des Activités Physiques et Sportives	1		1
Puéricultrice cadre de santé	1		1
Éducateur des Activités Physiques et Sportives	7		7
Technicien principal 2ème classe	2		2
Technicien	1		1
Assistant d'enseignement artistique principal 1ère classe		1	1
Assistant d'enseignement artistique	1	14	15
Educateur Jeunes Enfants		1	1
Rédacteur Territorial	1		1
Agent de maîtrise	1		1
Adjoint technique principal de 1ère classe	1		1
Adjoint technique principal de 2ème classe	1		1
Adjoint technique de 1ère classe	2		2
Adjoint technique de 2ème classe	9		9
Adjoint administratif de 2ème classe	6		6
Adjoint animation de 2ème classe	2	1	3
Agent social 2ème classe	2	2	4
Emploi spécifique Agent d'accueil LAEP		1	1
TOTAL	39	20	59